



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 06 septembre 2005  
N° CERTA-2005-AVI-334

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans NTP

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-AVI-334>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2005-AVI-334
Titre	Vulnérabilité dans NTP
Date de la première version	06 septembre 2005
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Debian
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Elévation de privilèges.

## 2 Systèmes affectés

NTP 4.x.

## 3 Description

Le service NTPD est le service de synchronisation de temps.

Une vulnérabilité présente dans le service NTPD peut être exploitée par un utilisateur mal intentionné pour augmenter les privilèges avec lesquels le service est lancé.

## 4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **5 Documentation**

- Bulletin de sécurité Debian :  
<http://www.debian.org/security/2005/dsa-801>
- Référence CVE CAN-2005-2496 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CAN-2005-2496>

### **Gestion détaillée du document**

**06 septembre 2005** version initiale.